

**Devoir des participants :**

Les participants ne bénéficient en aucun cas d'une priorité de passage. Chaque participant se doit :

- D'appliquer les dispositions du Code de la route et celles prises par les autorités locales compétentes.
- De respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur.
- D'exécuter les injonctions des services de police ou de gendarmerie données dans l'intérêt de la sécurité et des circulations routières.

**La responsabilité du participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions, prescriptions, consignes et injonctions.**

**Identification des participants :**

Une carte de route nominative est remise à chaque participant au moment de son inscription. Elle est visée ou tamponnée sur le parcours à chaque contrôle ainsi qu'au départ et à l'arrivée.

**Pour les licenciés**, la présentation de la licence de l'année en cours est obligatoire.

**Pour les non licenciés**, ils devront s'assurer d'avoir une assurance responsabilité individuelle.

**Accueil des mineurs :**

La participation des mineurs, licenciés ou non de la fédération française de cyclotourisme ou de toute autre fédération sportive quelle qu'elle soit est assujettie à la présence d'un encadrement qualifié, par le club d'origine du participant mineur et d'une autorisation parentale ou tuteur légal.

**Port du casque :**

**Le port du casque est obligatoire pour la pratique du cyclotourisme.**

**Circulation nocturne :**

Les bicyclettes doivent être équipées conformément dispositions du Code de la route. Pour circuler hors agglomération chaque participant à l'obligation du port du gilet de haute visibilité conforme aux réglementations en vigueur : article R 431-1-1 du Code de la route et articles 2 et 3 de l'arrêté du 19/09/2008. Hors agglomération et par visibilité insuffisante le port du gilet haute visibilité est obligatoire. **Lumière à l'avant et l'arrière sont obligatoires pour ce brevet.**

La signature du bulletin d'inscription ci-dessous valide l'acceptation des règles de ce brevet.

.....

**BULLETIN D'INSCRIPTION** - À envoyer avec le règlement à Nicolas Eibner, 17 place des Arcades 26110 Nyons (Chèque à l'ordre de : AFV - Association Française de Vélocouché) - ou par mail et règlement (chèque ou liquide) sur place.

**BREVET de 400 km Date : Samedi 29 mai 2021 - Départ à 7h de la Maison des Sports (impasse située entre les rues «avenue Jules Bernard & rue Théodore Dumont» et perpendiculaire à la promenade de la Digue).**

**Participant :**  Majeur  Mineur (autorisation parentale à joindre)

NOM (en majuscules) ..... Prénom .....

Né(e) le : ..... / ..... / 19 ..... Adresse .....

Pays ..... Tél. ....

Mail .....

FFCT :  oui  non Autre fédération .....

N° de licence ..... Nom du club .....

Autre : ..... N° du département ..... N° ACP du club .....

TYPE DE VÉLO : Vélo  Vélocouché

**PRIX :** Licencié FFCT : 8 €  Autre : 10 €

Signature obligatoire :

(Merci de joindre une copie de votre licence)

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans réserve

Réservé à l'AFV :	Paiement	réglé <input type="checkbox"/>	non réglé <input type="checkbox"/>	Heure d'arrivée
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		